

**COMPTES NON-RESIDENTS****Un droit du consommateur européen**

L'ouverture d'un compte bancaire « non résident » est un droit du consommateur européen. Ce type de compte est légal. Le concept de « résident » s'applique à la résidence fiscale du consommateur. Celle-ci dépend du pays de résidence habituelle: domicile, famille, travail, source de revenus, épargne. Il est difficile de modifier sa résidence fiscale, sauf à s'installer dans un autre pays. Cependant, il est facile d'appliquer le concept de « non-résident » qui consiste à détenir des actifs dans un pays différent que celui de la résidence principale.

Dès lors, ceci s'applique à l'ouverture d'un ou plusieurs comptes courant, de dépôt ou d'investissement, dans un autre pays. Il convient de prendre en compte que l'espace économique européen est ouvert librement aux services financiers transfrontaliers.

**Vers quels pays appliquer cette réglementation ?**

L'espace européen se suffit à lui-même sans qu'il soit besoin d'aller chercher plus loin, car il est d'une grande richesse en terme de banques et de sociétés financières. C'est pourquoi l'investisseur européen n'a pas besoin de courir vers des destinations exotiques lointaines.

Les pays européens les plus prisés pour ce type de prestation:

- Luxembourg
- Suisse
- Autriche
- Belgique
- Liechtenstein
- Grande-Bretagne

**Quelles formalités ?**

Le niveau de formalités est variable d'une banque à l'autre. Cela va de la simple pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une signature du titulaire du compte à des jeux de documents plus complets. C'est ainsi que le Luxembourg demande une lettre de référence bancaire, un justificatif de domicile, mais également un CV et une lettre de motivation, comme pour une demande d'emploi.

**Un compte pour une société offshore**

Nous vous proposons plusieurs solutions de comptes bancaires pour des structures juridiques, y compris pour une société offshore anonyme (Le propriétaire n'est pas identifiable). Un compte commercial sera ouvert au nom de cette société, dans une juridiction protégée par le secret bancaire. Le propriétaire de la société, titulaire du compte par l'intermédiaire de sa société pourra domicilier des opérations d'entrée et de sortie de fonds ainsi que des investissements en toute confidentialité.

**JURIDICTIONS DES COMPTES NON-RESIDENTS**

**Sans se déplacer à la banque**

• **1 - LUXEMBOURG**

Minimum 15.000 euros pour ouverture de compte courant. Carte de crédit à débit différé de type VISA gold, autorisation mensuelle 4.000 euros.

SECRET BANCAIRE

• **2 - AUTRICHE**

Pas de montant minimum sur le compte. Document de certification d'identité et de la signature à faire établir par le consulat d'Autriche le plus proche du lieu de résidence du demandeur. Orientation compte d'investissement et de dépôt uniquement.

SECRET BANCAIRE

• **3 - SUISSE**

Minimum 25.000 francs suisses (17.500 euros) sur le compte en permanence (Dépôt non utilisable).

SECRET BANCAIRE

• **4 - GRANDE-BRETAGNE**

Minimum 5.000 euros sur le compte. Carte de débit Gold.

• **5 - DANEMARK**

Compte de dépôt et d'investissement.

Minimum 25.000 euros sur le compte. Carte de débit classique ou Gold.

### En se présentant obligatoirement à la banque

- 

- **1 - SUISSE**

Pas de montant minimum sur le compte. Comptes en franc suisse, en euro, ou autres monnaies. Carte de débit Mastercard Maestro disponible.

SECRET BANCAIRE

- **2 - LUXEMBOURG**

Package société offshore existant et ouverture de compte, au nom de la société. Très grande confidentialité. Références bancaires nécessaires.

SECRET BANCAIRE

- **3 – LIECHTENSTEIN**

Minimum 70.000 euros sur le compte en permanence. Ouverture du compte à Genève. Service de haut de gamme.

SECRET BANCAIRE

### Comptes pour structures juridiques

- **1 - LUXEMBOURG**

Pour société offshore ou trust ou fondation ou soparfi de droit luxembourgeoise. Références bancaires, CV, lettre de motivation nécessaires.

SECRET BANCAIRE

- **2 – LIECHTENSTEIN**

Création de société offshore anonyme et compte commercial pour société offshore. Pas de minimum à maintenir sur le compte. Ouverture du compte à Genève. Passerelle vers investissements dans la même banque.

- **3 – GRANDE-BRETAGNE**

Création de société anglaise et ouverture de compte commercial à Londres. Les formalités s'effectuent depuis Genève.